

**PROCES VERBAL DE RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**  
**EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un le seize septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amans-des-Côts dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 10 septembre 2021

**Etaient présents** : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

**Absents excusés** : M. Christian VAYSSIÈRE, M. Jean-Marc DELOUVRIÉ

**Procurations** : M. Jean-Marc DELOUVRIÉ donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

### **1 – CCACV**

M. le Maire présente à l'assemblée M. Jean VALADIER, président de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène, ainsi que Mme Stéphanie BATUT, directrice générale des services, qui sont venus présenter les services, l'organisation et les actions de la Communauté de Communes aux élus de Saint-Amans-des-Côts.

### **2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

Aucune remarque n'a été faite concernant le compte-rendu du dernier Conseil Municipal en date du 12 juillet 2021. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

### **3 – LOYERS BOULANGERIE**

*Délibération n°20210916\_02*

M. le Maire expose au conseil municipal que les boulangers ont souhaité renégocier leur loyer, avançant comme argument une confusion entre le HT et le TTC, ainsi qu'un résultat moindre que prévu cet été en raison d'une baisse de la fréquentation touristique. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ramener le loyer de la boulangerie à 750 euros HT. Afin de régulariser la situation depuis le départ du bail, les loyers de septembre, octobre et novembre 2021 seront de 675 euros HT, les suivants de 750 euros HT.

La commission des affaires commerciales et artisanales s'était préalablement réunie pour discuter de ce sujet.

Il est également évoqué le problème du pétrin qui n'est pas assez grand, selon la façon de travailler de ce nouveau boulanger. La revente et le rachat d'un pétrin plus grand d'occasion avec balancelle sont envisagés avant l'été prochain (enveloppe budgétaire d'environ 5 000 euros HT). L'ensemble du matériel est référencé dans le bail de location, le montant sera à déduire si la location-vente aboutie.

### **4 – ADHESION AU CAUE**

*Délibération n°20210916\_03*

M. le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement (CAUE), organisme de service public émanant du Conseil Départemental, qui conseille les collectivités dans leurs choix et dans leurs réflexions portant sur les documents d'urbanisme, la revitalisation des villages et des bourgs entre autres.

M. le Maire souligne qu'il serait judicieux d'adhérer à cet organisme, afin de les solliciter pour les futurs projets de réaménagement du bourg de Saint-Amans-des-Côts et des villages de Touluch et Saint-Juéry.

La contribution annuelle est de 80 euros pour une commune dont la population est comprise entre 500 et 2000 habitants.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au CAUE.

A noter que la Commission Aménagement des Villages se réunira le vendredi 15 octobre pour une présentation par Mme CURE, architecte DPLG au CAUE, d'un diagnostic concernant la commune.

## **5 – MISSION CONTROLE TECHNIQUE ET SPS – TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ET DU DOMAINE DE SANGAYRAC**

*Délibération n°20210916\_04*

M. le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation qui a été lancée auprès de différents cabinets pour une mission de contrôle technique et une mission SPS (sécurité et protection de la santé) pour les travaux de rénovation énergétique de l'école et du domaine de Sangayrac.

Les propositions reçues sont les suivantes :

### **Mission CT**

Bureau Véritas	5280 € TTC
Apave	6723 € TTC

### **Mission SPS**

Apave	3912 € TTC
Delagne	4968 € TTC
ZD Conseils	4224 € TTC

M. le Maire propose de retenir les propositions les moins disantes pour chacune des missions.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la mission CT à Bureau Véritas et la mission SPS à Apave.

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## **6 – GROUPEMENT DE COMMANDE DU PNR SUR LA SIGNALÉTIQUE**

*Délibération n°20210916\_05*

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 8 février 2021, la commune a adhéré au groupement de commande du PNR de l'Aubrac pour la réalisation d'un schéma directeur de signalisation. L'appel d'offre a été clôturé le 30 avril 2021 et le PNR nous informe par courrier du 8 juin 2021 que la participation demandée à la commune pour la réalisation de ce schéma sur son territoire est de 5250 euros HT.

Au vu des finances contraintes de la commune, à l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas poursuivre l'opération jusqu'à son terme.

Le PNR Aubrac sera informé de la présente décision.

## **7 – ADHESION AU GROUPEMENT DES COLLECTIVITES FORESTIERES DE L'AVEYRON**

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'adhésion émanant du groupement des collectivités forestières de l'Aveyron. M. POUGET émet un avis réservé dans la mesure où la commune n'est pas propriétaire de bois.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

## **8 – DECISION MODIFICATIVE**

*Délibération n°20210916\_06*

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il manque 0,31 euros sur l'opération 2 Petites Maisons pour régler la dernière facture du maître d'œuvre. Où cet exposé et à l'unanimité le Conseil municipal décide de virer 0,31€ de l'opération Bâtiment à l'opération 2 Petites Maisons.

## **9 – SUPPRESSION DE LA REGIE DES PHOTOCOPIES**

*Délibération n°20210916\_07*

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la régie des photocopies rapporte environ 200 euros par an, mais nécessite du temps pour sa gestion. Afin de simplifier le travail administratif, M. le Maire propose de

supprimer cette régie.

Ouï cet exposé et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer la régie des photocopies. Un état des comptes arrêtés à la date du présent conseil sera remis au trésorier municipal.

## **10 – PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION ENERGETIQUE DOMAINE DE SANGAYRAC**

*Délibération n°20210916\_01bis*

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet de rénovation énergétique du Domaine de Sangayrac et le plan de financement actualisé ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	
<b>Travaux</b>	133000,00 € HT	Région	50000
<b>Honoraires</b>		CCACV	16844
MO	8246,00 € HT	Département	44369
Bureau de Contrôle	1540.00 € HT		
CSPS	3260.00 € HT		
Diagnostics	1850.00 € HT		
Total	147896 € HT		111213 €

Autofinancement (emprunt) 36683 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet et le plan de financement ci-dessus, et mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## **11-QUESTIONS DIVERSES**

-Chemins de randonnées : l'Office de Tourisme de Mur-de-Barrez va organiser une réunion à Saint-Amans-des-Côtes concernant les chemins de randonnées, leur entretien, le tracé etc... Mme Martine SEGARD-MAYEUX et M. Bruno NAYROLLES souhaitent y participer.

-Expertise du bâtiment RAFFY : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déclenché une procédure de péril pour le bâtiment de Mme et M. RAFFY situé route d'Huparlac (ancien garage). Un expert nommé par le tribunal administratif est intervenu la semaine dernière, en présence du Maire et de Mme RAFFY. Le rapport fait état d'un danger sérieux et la circulation piétonne doit être déviée. Mme RAFFY s'est engagée à intervenir immédiatement pour les éléments les plus problématiques (fenêtre cassée en façade et crépis qui tombe) et va faire intervenir l'entreprise Brassac pour les travaux de sécurisation préconisés par l'expert.

-Héritiers Vicente : la fille de M. Vicente est intervenue à la mairie pour signaler qu'une parcelle d'environ 100 m<sup>2</sup> lui appartenant est utilisée depuis des années par un bout de voirie et des bouches d'évacuation au lotissement de la Gouzène, les élus attendent de voir les suites qui seront données à cette affaire mais étant donné le délai écoulé depuis que la voirie a été faite (plus de 40 ans) il est peu probable qu'une procédure à l'encontre de la commune aboutisse.

-Poste VTA/animations en Viadène : une réunion de la commission des communes adhérentes aura lieu le 23 septembre prochain, seront discutés :

-bilan été 2021

-préparation été 2022

-le projet de M. Cantagrel, professeur d'EPS au collège, qui souhaite organiser une manifestation sportive sur plusieurs jours, dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 (la commune est labellisée commune « Terre de Jeux2024 »)

-la mise à disposition du poste VTA pour les sorties piscines des écoles

-la mise à disposition du poste VTA pour des actions d'animations sportives au centre de loisirs

-Pépinière départementale : en l'absence de M. Jean-Marc DELOUVRIÉ, ce sujet sera abordé à l'occasion d'une prochaine réunion de la commission aménagement des villages.

-Remise de diplôme de Maire Honoraire à M. René DELMAS : cérémonie prévue le samedi 02 octobre 2021 en présence des anciens et actuels membres du Conseil Municipal et des employés communaux.

-Mme BROUZES demande si le relevé des canalisations du lotissement de la Viadène a été fait, dans le cadre de la cession du terrain à M. et Mme DAMOURS.

-Mme BROUZES demande si les bilans comptables des trois dernières années du domaine de Sangayrac ont été demandés, M. le Maire répond que c'est en cours.

M. le Maire demande que la suite de la réunion ait lieu à huis-clos dans le cadre d'une demande pour la commission des affaires sociales.

## **12-COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que à la demande des assistantes sociales du secteur d'Espalion, la commission des affaires sociales s'est réunie pour décider de l'attribution d'une aide à un particulier de la commune, en grande détresse sociale, et en a conclu au vu des éléments présentés qu'il pouvait lui être attribué une aide comprenant la prise en charge d'une facture EDF d'un montant de 33,34 euros et une mensualité d'abonnement téléphonique d'un montant de ..

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la décision de la commission et d'attribuer une aide de 24,99 euros à M. X.

Afin d'assurer la confidentialité de cette décision, cette délibération fera l'objet d'une publication partielle, et le procès-verbal de la réunion de ce jour ne fera pas mention du nom de la personne concernée.

**Fin de la séance à 22h30**

Le Maire,  
Christian CAGNAC

Le Secrétaire,  
Frédéric BARTHE

M. CAGNAC	M. NAYROLLES	M. CASSAGNES	M. POUGET
Mme SEGARD- MAYEUX	M. LAVERGNE	M. BARTHE	Mme LEMAIRE
Mme VERNHES	M. DELOUVRIÉ	M. CASEJUANE	M. MARTY
M. G VAYSSIÈRE	M. C VAYSSIÈRE	Mme BROUZES	